

## Conseil municipal du Lundi 7 juin 2021

Présentation de la nouvelle secrétaire Emilie Fialdini

Absents : Thierry Homet donne pouvoir à Loïc Guérin.

Fabien Legué sans pouvoir .

### Délibérations

#### Création d'un poste d'adjoint technique 2<sup>ième</sup> classe pour les espaces verts

Présentation du tableau d'estimation de l'annualisation du temps de travail pour un temps non complet

#### **DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée et notamment ses articles 34 et 3-3

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

#### **Le Maire informe l'assemblée :**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer les missions d'adjoint technique polyvalent.

#### **Le Maire propose à l'assemblée :**

La création d'un emploi d'agent technique polyvalent à temps non complet *soit 30,33 /35<sup>ème</sup>* à compter du 3 janvier 2022, pour assurer les missions d'entretien des espaces verts de la commune et la réalisation de petits travaux de bricolage sur les bâtiments de la commune.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire du grade de catégorie C d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe.

Le cas échéant selon la nature de l'emploi créé :

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 :

3-3 3° Pour les communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants, pour tous les emplois ;

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment.

Son niveau de recrutement et de rémunération seront définis comme suit : Indice Brut 356 Indice majoré 334

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte à l'unanimité ces propositions, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Madame le maire est chargée de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

Pour :14

Contre : 0

Abstention : 0

### Fin de contrat de Valérie DESVAGES

Valérie DESVAGES qui occupe actuellement le poste d'agent technique et D'ATSEM nous a annoncé qu'elle ne voulait pas renouveler son contrat qui s'arrête le 20 Juillet 2021. Suite à cette annonce, Jessica Garreau et Maryse Morel ont demandé à modifier leurs tâches et leurs volumes horaires :

### Modification du volume horaire de Jessica Garreau et de des tâches

Mme Garreau est actuellement à 30h30min par semaine toute l'année (5 semaines de congés payés). Elle a demandé à prendre le poste d'agent technique à la garderie du matin et du soir, et à conserver son poste à la cantine. De plus, elle a demandé à ne plus travailler une semaine sur deux pendant les « petites » vacances scolaires. Son volume horaire passera donc, à partir du 1<sup>er</sup> septembre à **29h** lissées sur l'année.

#### **DELIBERATION PORTANT MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE**

Suite à une réorganisation des postes des agents de l'école et de la cantine, il est convenu une diminution du temps de travail hebdomadaire du poste d'adjoint technique de deuxième classe.

Le temps de travail hebdomadaire qui est actuellement de 30h30min, sera, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 de 29h hebdomadaire.

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte (à l'unanimité ou à x voix favorables – x contre – x abstention) ces propositions, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.

Madame le maire est chargée de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

### Modifications du volume horaire de Maryse Morel et de ses tâches

=> Mme Morel désire occuper le poste D'ATSEM et d'agent de cantine. Il faut d'abord saisir le comité technique du centre de gestion car le volume horaire varie de plus de 10% : le contrat de Mme Morel passe de 18h16min à **23h29min**, il s'agit donc d'une suppression de poste et d'une création de poste dans la foulée. Lorsque le comité technique aura donné un avis favorable (une réunion du comité aura lieu le 22 juin), nous pourrons délibérer pour la création de ce poste, c'est-à-dire au conseil municipal de début juillet.

## **Création d'un poste d'agent technique 2<sup>ième</sup> classe pour la cantine et le ménage de l'école**

La personne à recruter effectuera 1h30 le midi pour la cantine et 2h30 le soir pour le ménage de l'école les lundi, mardi jeudi et vendredi sur le temps scolaire et 2 semaines au début des vacances d'été afin de faire le grand ménage de fin d'année avec Mme Morel et Mme Garreau. Cela fait un contrat de **13h08min** lissé sur 12 mois.

### **DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée et notamment ses articles 34 et 3-3

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

#### **Le Maire informe l'assemblée :**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer les missions d'adjoint technique polyvalent.

#### **Le Maire propose à l'assemblée :**

La création d'un emploi d'agent technique polyvalent à temps non complet *soit 13,13 /35<sup>ème</sup>* à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021, pour assurer les missions d'aide au repas et entretien des locaux de l'école.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire du grade de catégorie C d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe.

Le cas échéant selon la nature de l'emploi créé :

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 :

3-3 3° Pour les communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants, pour tous les emplois ;

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment.

Son niveau de recrutement et de rémunération seront définis comme suit : Indice Brut 356 Indice majoré 334

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte à l'unanimité ces propositions, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Madame le maire est chargée de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

**Tableau des effectifs actuel :**

Grade	Agent	Temps non complet	Temps /35h
Adjoint technique 2ième classe	Valérie Desvages	non complet	8,68
Adjoint technique 2ième classe	Valérie Desvages	non complet	12
Agent spécialisé principal 2ième classe	Maryse morel	non complet	18,16
Adjoint technique 2ième classe	Jessica Garreau	non complet	30,5
Adjoint administratif de 2ième classe	Véronique Crampon	non complet	25
			<b>94,34</b>

**Tableau des effectifs prévisionnel au 1<sup>er</sup> septembre 2021 :**

Grade	Agent	Temps non complet	Temps /35h
Adjoint technique 2ième classe	??	non complet	13,13
Agent spécialisé principal 2ième classe	Maryse morel	non complet	23,48
Adjoint technique 2ième classe	Jessica Garreau	non complet	29
Adjoint administratif de 2ième classe	Emilie Fialdini	non complet	25
			<b>90,61</b>

**Remboursement du double de la clef du local sous l'église au profit de Mélanie Cosnier**

Mme le Maire a fait faire un double des clefs du local sous l'église afin que Mr Ferrand, le piégeur, puisse déposer les ragondins dans le congélateur lorsque la mairie est fermée. Le montant de la facture est de 13€50.

Mme le Maire demande au conseil municipal d'accepter le remboursement de la facture qu'elle lui présente.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

## **Questions diverses :**

-Elections :

**Dimanche 20 juin**

Bureau Régionales

8h – 10h30	10h30-13h	13h-15h30	15h30-18h
Pascal R	Camille C	Emilie	Mélanie
Michelle	Adeline	Christophe	Fabien
Fred BR	Stéphanie	Loïc	Fred BR

Bureau Départementales

8h – 10h30	10h30-13h	13h-15h30	15h30-18h
Pascal C	Christine	Sandrine	Fred C
Mélanie	Thierry	Claudie	Romain H
Fred Cosnier	JC Delaroque	MF Plat	

**Dimanche 27 juin**

Bureau Régionales

8h – 10h30	10h30-13h	13h-15h30	15h30-18h
Alban	Sandrine	Emilie	Christophe
Pascal R	Jérôme	Adeline	Fred BR
Loïc	François	Sophie	Fred C

Bureau départementales

8h – 10h30	10h30-13h	13h-15h30	15h30-18h
Claudie	Stéphanie	Michelle	Jessica
Christophe	Camille	Sandrine	Romain H
Michelle	Fabien	Mélanie	Mélanie

o **L'installation de la salle pour les élections se fera Vendredi 18 juin 2021 à 18H**

- **Emilie MARTIN, 3ième adjointe**

Une journée citoyenne est prévue le Samedi 4 septembre 2021 pour l'embellissement de la commune (plantation de fleurs, la pose des poubelles sur la commune, et autres petits travaux.

- **Christophe GASNIER, 1er adjoint**

Pour la rénovation énergétique de la mairie et de l'école, le conseil a voté la combinaison 2 à 97000€ qui comprend

- L'isolation de la classe 2, la maternelle et la mairie
- Le remplacement de la chaudière à fioul actuelle par une chaudière à granulés
- Le changement de certaines huisseries
- La mise en place de VMC simple flux
- Le remplacement des luminaires par des Leds

L'achat d'un lave linge et d'un sèche linge est en cours pour la rentrée

Pour le remplacement du piano de la cuisine, un devis a été fait d'un montant de 5900€.

- **Pluvial chez Mr PELLOIN**

Sur la Route de St Brice, l'eau pluviale s'écoule dans le fossé qui longe le champ de Mr Pelloin, puis passe au travers de ce champ via une brèche dans le talus. Mr Pelloin a demandé à la commune de buser le fossé qui s'est créé suite au passage de l'eau dans son champ. Après la rencontre avec Messieurs Chyra et Sigonneau responsables assainissement et voirie de la communauté de communes, il s'avère que les travaux sont à la charge de la commune car il s'agit du pluvial. Un rendez-vous a été pris avec l'entreprise Froissard afin de faire chiffrer le montant des travaux.

- **Lettre Mr REDOU**

Suite au courrier de Mr Rédou reçu en mairie le 3 mai 2021 signalant à la mairie la construction de cabanes de type poulailler chez son voisin Mr Guenoun, qui au début étaient de taille raisonnable mais qui se sont petit à petit agrandies, 2ème Adjoint a fait un travail de conciliation entre Mr Guenoun et Mr Rédou. Mr Guénoun s'engage à réduire son cheptel ainsi que la surface des cabanes qui se situent à moins de 50 m de la maison de Mr Rédou.

- **Défaut assainissement place de l'église**

Un conseiller nous explique l'intervention de Mai 2021, " il y a des accumulations de graisses par manque de pente, un contrat de maintenance avec Véolia a été fait. Ils doivent intervenir pour déboucher les pompes de relevage."

- **SMAEP, Assainissement collectif, Assainissement route de Bouessay et Turcas**

Un conseiller présente les éléments pour la Route de Bouessay, " une étude technique a été faite, nous sommes dans l'attente du dossier. Il est prévu la création d'un réseau pluvial pour l'année 2022, qui est une compétence de la Communauté de Commune."

- **Achat des ordinateurs:**

Madame Le Maire demander une actualisation du devis qui a été fait l'année dernière.

- **Nettoyage du mur de la salle**

Le 1er Adjoint demande un devis à Bercé nettoyage pour nettoyer le tag qui a été fait sur le mur de la salle polyvalente.

- **Fleurs place de l'église**

Une conseillère fera la plantation de fleurs à la place de l'église samedi 19 juin 2021 avec le 1er Adjoint.